

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°018-2026****Élection du Président du Comité Syndical du SDE22**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Jean-Yves PÉRU, Doyen.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Stéphane DE SALLIER DUPIN – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Tugdual LE LAY – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Joël LEBORGNE (pouvoir à Jean-Marc LABBÉ) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

1 seul candidat est déclaré : monsieur Dominique RAMARD

Sur 47 votants, les résultats sont les suivants :

- Dominique RAMARD : 46 voix et 1 bulletin blanc

Le Comité a élu à la majorité absolue monsieur Dominique RAMARD Président du Comité Syndical du Syndicat départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor.

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PLOGER

Le Président du Syndicat

Dominique HAMARD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 19 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°019-2026**Fixation du nombre de Vice-Présidents**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Stéphane DE SALLIER DUPIN – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Tugdual LE LAY – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daiven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Joël LEBORGNE (pouvoir à Jean-Marc LABBÉ) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daiven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- Les statuts du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Comité fixe à 8 le nombre de Vice-Présidents qui siégeront au Comité du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor.

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance
Daiven PIOGER**Le Président du Syndicat**
Dominique RAMARD

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 19 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°020-2026**Élection des Vice-Présidents**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Stéphane DE SALLIER DUPIN – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Tugdual LE LAY – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Joël LEBORGNE (pouvoir à Jean-Marc LABBÉ) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Monsieur Dominique RAMARD, Président du SDE22, fait procéder à l'élection des Vice-Présidents.

1^{er} VICE-PRESIDENT : 1 seul candidat déclaré : Jean-Marc LABBÉ

Sur 47 votants, a obtenu : 47 voix

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Monsieur Jean-Marc LABBÉ est élu à la majorité absolue.

2^{ème} VICE-PRESIDENTE : 1 candidate déclarée : Odile MIEL-GIRESSE

Sur 47 votants, a obtenu : 41 voix

Bulletins blancs : 6

Bulletin nul : 0

Madame Odile MIEL-GIRESSE est élue à la majorité absolue.

3^{ème} VICE-PRESIDENT : 1 candidat déclaré : Jean-Paul LE CALVEZ

Sur 47 votants, a obtenu : 46 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ est élu à la majorité absolue.

4^{ème} VICE-PRESIDENTE : 1 candidate déclarée : Martine POULAILLON

Sur 47 votants, a obtenu : 45 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Madame Martine POULAILLON est élue à la majorité absolue.

5^{ème} VICE-PRESIDENT : 1 candidat déclaré : Michel RIOU

Sur 47 votants, a obtenu : 47 voix

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Monsieur Michel RIOU est élu à la majorité absolue.

6^{ème} VICE-PRESIDENTE : 1 candidate déclarée : SANDRA LE NOUVEL

Sur 47 votants, a obtenu : 44 voix

Bulletins blancs : 3

Bulletin nul : 0

Madame Sandra LE NOUVEL est élue à la majorité absolue.

7^{ème} VICE-PRESIDENT : 1 candidat déclaré : Mickaël GAUVAIN

Sur 47 votants, a obtenu : 45 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Monsieur Mickaël GAUVAIN est élu à la majorité absolue.

8^{ème} VICE-PRESIDENT : 1 candidat déclaré : Stéphane DE SALLIER DUPIN

Sur 47 votants, a obtenu : 38 voix

Bulletins blancs : 8

Bulletin nul : 1

Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN est élu à la majorité absolue.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance


Daïven PROGER

Le Président du Syndicat


Dominique RAMARD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 19 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°021-2026**Lecture et signature de la Charte des élus du SDE22**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daiven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daiven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Monsieur Dominique RAMARD, Président du Syndicat, donne lecture de la Charte des élus du SDE22 et appellent chacun des membres du Comité à la signer.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER

Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°022-2026****Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
et des modalités de prise en charge des frais des membres du Comité Syndical**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Le Comité Syndical du 19 juin 2026 a désigné 8 Vice-Présidents.

L'enveloppe maximale à prendre en compte aujourd'hui pour 1 Président et 8 Vice-Présidents est donc de 7 687,11 €.

Pour le Président : taux maximum égal à 37,41 %.

Pour les Vice-Présidents : taux maximum égal à 16,70 %.

Après en avoir délibéré, le Comité décide de valider :

- L'indemnité du Président au taux 37,41 %
- L'indemnité du 1^{er} Vice-Président au taux 16,70 %
- L'indemnité de la 2^{ème} Vice-Présidente au taux 16,70 %
- L'indemnité du 3^{ème} Vice-Président au taux 16,70 %
- L'indemnité de la 4^{ème} Vice-Présidente au taux 16,70 %
- L'indemnité du 5^{ème} Vice-Président au taux 16,70 %
- L'indemnité de la 6^{ème} Vice-Présidente au taux 16,70 %
- L'indemnité du 7^{ème} Vice-Président au taux 16,70 %
- L'indemnité du 8^{ème} Vice-Président au taux 16,70 %

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

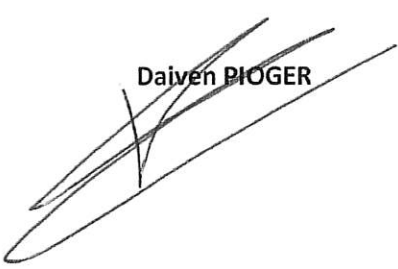
Après en avoir délibéré, le Comité approuve le remboursement :

- Des frais de déplacement, sur la base du barème de remboursement kilométrique appliqué aux agents du Syndicat et/ou sur justificatif des frais de titre de transport en commun,
- Des frais de stationnement,
- Des frais de repas du midi si la réunion se termine après 12h, et si la réunion est sur une autre commune que le lieu de domicile.

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance


Daïven BIOGER

Le Président du Syndicat


Dominique RAMARTEMENTAL



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°023-2026****Délégation du Comité Syndical au Bureau**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité donne délégation au Bureau pour :

- Appliquer les conventions cadre et autoriser la signature de conventions de mise en œuvre quand les modalités sont précisées par délibération du Comité,
- Appliquer et modifier des conventions non financières déjà approuvées par le Comité,
- Décider des ajustements au règlement financier d'une incidence inférieure à 200 000 € (deux cent mille euros),
- Décider des conditions techniques du règlement financier,
- Décider de répondre à un appel à projet ou AMI,

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers inférieur ou égal à 100 000 € (cent mille euros),
- Valider et engager les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le Comité, soit 15 000 000 € (quinze millions euros),
- Décider des adaptations techniques de mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques,
- Décider de la conclusion et des modalités de financement du Syndicat dans le cadre de contrat de projet partenarial lorsque la participation financière du Syndicat est inférieure ou égale à 100 000 € (cent mille euros),
- Décider de l'octroi de subventions aux associations, personnes publiques et organismes privés d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € (cent mille euros) dans la limite des crédits ouverts au budget,
- Conclure les conventions, chartes et autres engagements, n'emportant aucune incidence financière,
- Décider des modalités de gestion de la flotte automobile du Syndicat,
- Conclure les conventions et modalités d'organisation du travail des agents.

La signature de tous les actes et décisions relatifs aux matières ayant fait l'objet de la délégation générale d'attributions en application de l'article L. 5211-10 du CGCT pourra être subdélégée par le Président aux Vice-Présidents dans le cadre des délégations prévues à l'article L. 5211-9 du code précité.

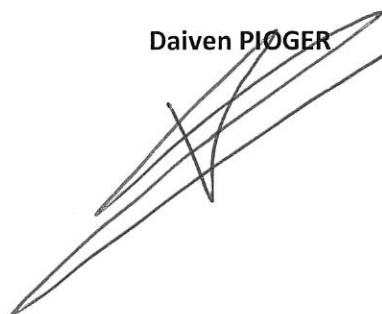
Certaines attributions déléguées par le Comité au Bureau et au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation, dans le cadre de décisions de délégations de signature, au Directeur Général des Services, aux Directeurs et aux Responsables de services en application de l'article L. 5211-9 du CGCT.

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

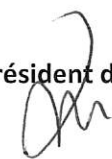
Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMAD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°024bis-2026**

Annule et remplace la délibération N°024-2026

Délégation du Comité Syndical au Président

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL - Johan BERTRAND - Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO - Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE - Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX - Jean-Louis MAILLARD - Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET - Jean-Louis NOGUES - Jean-Yves PÉRU – Daiven PIOGER - Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT - Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) - Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) - Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) - Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) - Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daiven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité donne délégation au Président pour :

- Procéder, dans les limites annuelles et pluriannuelles fixées par le Comité lors du vote des décisions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État (III de l'article L. 1618-2 et a de l'article L.2221-5-1), et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- Gérer quotidiennement les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le Comité, soit 15 000 000 € (quinze millions euros).
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il sera rendu compte au Comité des décisions prises (Art L.5211-10 du CGCT).
- Signer toutes les commandes issues d'accords cadre préalables.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers conformément à la réglementation.
- Ester en justice dans toutes les instances.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur au seuil fixé par décret.
- Prendre toutes mesures d'urgence liées aux propriétés du Syndicat situées boulevard Carnot à Saint-Brieuc ainsi que celles nécessaires à la gestion de la copropriété « Espace Carnot ».
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite fixée par le Comité.
- Signer les autorisations de passages de nos travaux en domaine privé ainsi que les actes notariés associés.

Conformément à l'article L 2122-17 du CGCT, en cas d'empêchement, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un Vice-Président dans l'ordre des nominations.

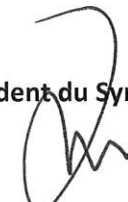
Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance


Daïven PIOGER

Le Président du Syndicat


Dominique RAMARD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°025-2026****Modalités de dépôt des listes pour la Commission d'Appel d'Offres**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHÉ – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité adopte les règles suivantes d'appel et de dépôt de candidatures pour les élections de la Commission d'Appel d'Offres :

1. Les listes sont déposées au siège du SDE (par courrier ou mail : sde22@sde22.fr) pour le 25 juin 2026 à 18h,
2. Chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),

- soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires,
3. Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

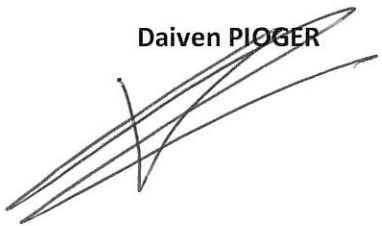
Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PLOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°026-2026****Modalités de dépôt des listes
pour la Commission de Délégation de Service Public**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité adopte les règles suivantes d'appel et de dépôt de candidatures pour les élections de la Commission de Délégation de Service Public :

1. Les listes sont déposées au siège du SDE (par courrier ou mail : sde22@sde22.fr) pour le 25 juin 2026 à 18h,
2. Chaque liste peut comporter :

- soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires,
3. Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

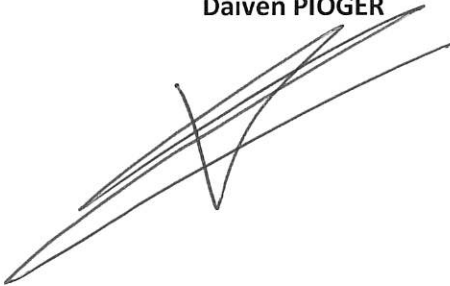
Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat



Dominique RAMADE



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°027-2026****Désignation des membres du Comité Syndical
dans la SEM Énergies 22 et BMGNV**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité désigne ses représentants dans les instances de la SEM Énergies 22, et BMGNV :

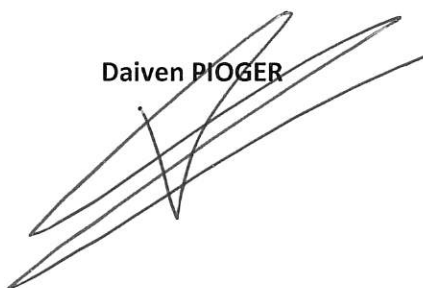
STRUCTURES	REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS
SEM Énergies 22 AG	Dominique RAMARD
SEM Énergies 22 CA	Dominique RAMARD
	Jean-Louis NOGUES
	Christian PRIGENT
	Hervé GUÉLOU
	Daiven PIOGER
SEM Énergies 22 – CT 1 élu et 2 fonctionnaires	Christian PRIGENT Suppléant Jean-Louis NOGUES
	Titulaires : Jérôme MASSÉ / Cécile VACQUIER-BIGOT Suppléants : Hélène SOHIER / David CONNAN
SAS Bretagne Mobilité GNV	Dominique RAMARD

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD




SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°028-2026****Désignation des membres du Comité Syndical dans la SPLET'Armor**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIELGIRESSSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daïven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daïven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité désigne ses représentants dans les instances de la SPLET Armor :

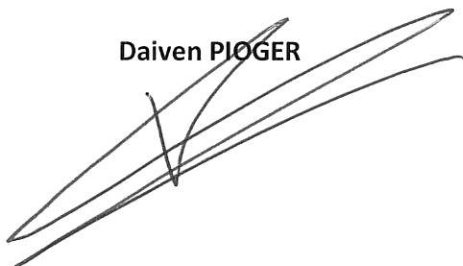
STRUCTURES	REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS
SPLET'Armor - CA	Dominique RAMARD
	Jean-Louis MARTIGNE
	Maryse LAURENT
	David LEROUX
	Jean-Michel THOMAS
	Guy BOUCHEZ
	Daiven PIOGER
	Carine HUE
SPLET'Armor - AG	Dominique RAMARD

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD




SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**COMITÉ SYNDICAL****Séance du 19 juin 2026****DÉLIBÉRATION N°029-2026****Instauration du Comité Social Territorial propre au Syndicat pour le mandat**

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHE – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daiven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daiven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- Le Code général de la fonction publique

Et suite à la consultation des 8 organisations syndicales le 11/05/2026,

Après en avoir délibéré, le Comité valide :

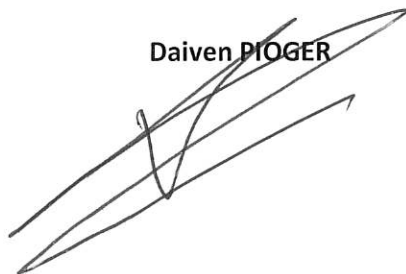
- La création d'un Comité Social Territorial sans formation spécialisée,
- Le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial qui sera de 3 membres (3 titulaires et 3 suppléants),
- Le paritarisme numérique entre les deux collèges,
- Le maintien de la voix délibérative du collège employeur.

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°030-2026

Désignation des membres du Comité Syndical dans le Comité Social Territorial

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc, sous la présidence de monsieur Dominique RAMARD.

Membres présents

Chantal BALLOUARD – Loïc BARBOT – Raymond BARRÉ – Joël BELOEIL – Johan BERTRAND – Guy BOUCHEZ – Jonathan BOUETTE – Romuald COCADIN – Patrice DARCHÉ – Clémence DIRMEIKIS – Samira DJALTI – Mickaël GAUVAIN – Joël GESRET – Yann GODET – Christian GUILBERT – Serge GUINARD – Serge HENRY – Carine HUE – Martial KERRELLO – Jean-Marc LABBÉ – Maryse LAURENT – Joël LEBORGNE – Jean-Paul LE CALVEZ – Gwenola LE GALLOU – Sandra LE NOUVEL – Pascal LEBRETON – David LEROUX – Jean-Louis MAILLARD – Jean-Louis MARTIGNE – Odile MIEL-GIRESSE – Hervé MORIN – Jonathan NABET – Jean-Louis NOGUES – Jean-Yves PÉRU – Daiven PIOGER – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT – Dominique PRIGENT – Dominique RAMARD – Michel RIOU – Jean-François ROUDAUT – Jean-Michel THOMAS

Membres absents représentés

Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir à Pascal LEBRETON à son départ) – Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) – Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) – Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD) – Tugdual LE LAY (pouvoir à Dominique RAMARD à son départ)

Membres absents excusés

/

Membres absents

Dominique BRIAND

Secrétaire de séance

Daiven PIOGER

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité désigne les membres (3 élus titulaires et 3 élus suppléants) pour siéger au Comité Social Territorial :

Titulaires	Suppléants
- Dominique RAMARD	- Chantal BALLOUARD
- Odile MIEL-GIRESSE	- Sandra LE NOUVEL
- Martine POULAILLON	- Jean-Louis MAILLARD

Adopté à l'unanimité.

À Saint-Brieuc, le 19 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD

